



Réflexologues RNCP

Association des Réflexologues RNCP



ACTIVITÉS DU RÉFLEXOLOGUE RNCP

Le réflexologue certifié RNCP est un professionnel de la relation d'aide et de la gestion du stress. Son champ d'action étant **la prévention, le mieux-être et la santé durable**, il favorise le processus d'auto-régulation par un toucher spécifique des zones réflexes (plantaire, palmaire, cranio-faciale, auriculaire...) en s'appuyant sur des mécanismes neuro-hormonaux, neuro-végétatifs et de circulation des fluides.

Le réflexologue certifié RNCP exerce l'activité conformément aux **Référentiels d'activités, de certifications et de compétences**.

La pratique de la réflexologie n'est pas assimilée à une profession médicale ou paramédicale, elle peut être considérée comme une nouvelle profession à part entière s'inscrivant dans le domaine de la **prévention, de la gestion du stress, de la relation d'aide, du bien-être et du confort de la personne**.



POURQUOI ADHÉRER À L'ARRNCP ?

L'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP) a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres.

L'adhésion à l'Association des Réflexologues RNCP :

- vous donne non seulement la possibilité d'œuvrer pour l'évolution et la reconnaissance de l'activité professionnelle de réflexologue certifié RNCP
- mais également de profiter de son insertion dans un réseau de partenaires reconnus dans le domaine des Médecines complémentaires (A-MCA, GETCOP, CAPSAND, NPIS...) et des Professions libérales (Chambre Nationale des Professions Libérales, Fédération nationale des Autoentrepreneurs et Microentrepreneurs, Autonomia Sante-Bien-être, ...)



LA CERTIFICATION RNCP

Les réflexologues RNCP sont des professionnels certifiés et issus des écoles référencées au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Le Titre RNCP permet à son titulaire de certifier les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité du Réflexologue dans un domaine professionnel.



POURQUOI UNE CERTIFICATION ET NON PAS UN DIPLÔME ?

Il n'existe pas de diplôme d'État pour la profession de réflexologue.

La reconnaissance officielle de l'activité de réflexologue existe uniquement à travers le titre de Réflexologue enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles :

- Niveau 6 (licence / Bac + 3)
- Niveau 5 (BTS-IUT / Bac + 2)
- Code NSF 330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Deux dispositifs existent pour obtenir le titre de Réflexologue inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

01 ▪ La formation professionnelle dans un Centre référencé au RNCP (www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle)

02 ▪ La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) au sein d'un Centre référencé au RNCP. La VAE s'adresse aux réflexologues installés / expérimentés. A noter : depuis 2016 et la Loi sur la VAE (Loi n°2016-1088), les conditions de recevabilité sont passées de 3 à 1 an d'expérience.



PLUS D'INFORMATIONS

Site web : www.reflexologues-rncp.com

CONTACT

Tél. : 01 61 38 19 98 | Mob. : 06 74 51 73 17

Email : contact@reflexologues-rncp.com

